



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 1^{er} octobre 2019

Préavis N° 14/2019 concernant la reconnaissance de l'intérêt public régional et de l'adoption du principe d'une participation financière de la communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du télésiège de La Châ, sur le domaine skiable des Pléiades

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 30 septembre 2019 présidée par Monsieur Jacques Reymond, président.

Le conseil communal de St-Légier - La Chiésaz,

vu le préavis N° 14/2019,

où les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 8 avis contraires et 3 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- De reconnaître l'intérêt public régional du remplacement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades;
- D'approuver le principe de la participation de la CIEHL à son financement, selon les modalités exposées dans le présent préavis.

Ainsi délibéré et voté en séance du conseil communal du 30 septembre 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président  La secrétaire 
Jacques Reymond  Séverine Rotondo